CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E80438** **VALABLE JUSQU'AU** **11/04/2027**

ÉDITÉ LE 16/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2006

Raison sociale : SERRURERIE METALLERIE TOLERIE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/02/2025

Capital : 6 000

21 ZA GRANGE NEUVE
38790 DIEMOZ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VIENNE 48919819200036

Siret : 489 198 192 00036

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 81 10384

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 43457957X

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 43457957X

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 72 48 59 73 **Fax :**

Portable : 06 84 52 25 10

Responsabilité légale :
GROUPE JUEN-ROUSSET (901 621 326) / JUEN ANTONIN PRÉSIDENT / ROUSSET CLEMENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.smt.fr

E-mail : smt@smt-pro.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 100 000 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4411	Serrurerie-métallerie (Technicité courante)	9	03/02/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/02/2026 09:22

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.